



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER
COMPTE ADMINISTRATIF 2024
(Budget Principal et Budget Annexe)

Sommaire

L'exécution annuelle du budget d'une collectivité donne lieu à la confection de deux documents, qui doivent être parfaitement concordants :

Le compte de gestion, établi par le trésorier, comptable de la collectivité.
Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur.

Table des matières

I.	Le Compte de Gestion	2
II.	Le Compte Administratif	3
III.	Budget Principal – La section de fonctionnement	5
	<i>a. Recettes réelles de fonctionnement : 777 274,45 €</i>	5
	<i>b. Dépenses réelles de fonctionnement : 692 210,96 €</i>	8
IV.	Budget Principal – La Section d'investissement	9
	<i>a. Recettes réelles d'investissement : 1 287,51 €</i>	9
	<i>b. Dépenses réelles d'investissement : 4 688,97 €</i>	10
V.	Budget Annexe – La section d'exploitation	12
	<i>a. Recettes réelles d'exploitation : 1 293 966,62 €</i>	12
	<i>b. Dépenses réelles d'exploitation : 1 146 309,92 €</i>	14
VI.	Budget Annexe – La Section d'investissement	15
	<i>a. Recettes réelles d'investissement : 22 544,84 €</i>	15
	<i>b. Dépenses réelles d'investissement : 36 723,10 €</i>	16

I. Le Compte de Gestion

Le principe de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable implique que chacun d'eux doit tenir une comptabilité lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations relevant de sa responsabilité.

Le Comptable du Trésor Public tient la comptabilité de la collectivité intégralement, et en partie double, traduite après la clôture de l'exercice dans le compte de gestion. L'ordonnateur tient, pour sa part, une comptabilité purement administrative, présentée dans le cadre du compte administratif.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants.

Les comptes de gestion relatifs au Budget Principal et au Budget Annexe du Centre communal d'action sociale de la commune de Trouville-sur-Mer comportent les résultats à l'issue de la gestion 2024 tels que présentés en annexe.

Il a ainsi pu être constaté que Madame le Comptable du Trésor public avait intégré dans sa comptabilité :

- L'ensemble des actes budgétaires du Budget Principal et du Budget Annexe du Centre communal d'action sociale de la commune de Trouville-sur-Mer (Budget Primitif et décisions modificatives)
- L'ensemble des dépenses et recettes ayant fait l'objet de l'émission de mandats de paiement et de titres de recettes
- L'ensemble des écritures non budgétaires sollicitées par l'ordonnateur.
- En conséquence, les comptes de gestion présentés par Madame le Comptable du Trésor Public peuvent être arrêtés.

Il est demandé au d'administration :

- Arrêter les comptes du Comptable du Trésor Public tels que mentionnés dans les Compte de Gestion 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe du Centre communal d'action sociale de la commune de Trouville-sur-Mer
- Dire que les Comptes de Gestion pour 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe du Centre communal d'action sociale de la commune de Trouville-sur-Mer tels que présentés par Madame le Comptable du Trésor Public n'appellent ni observation ni réserve.
- Approuver, en conséquence, le Comptes de Gestion pour 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe du Centre communal d'action sociale de la commune de Trouville-sur-Mer présentés par Madame le Comptable du Trésor Public, comportant les résultats à l'issue de la gestion 2024 tels que figurant en annexe.

II. Le Compte Administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Les comptes administratifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe du Centre communal d'action sociale de la commune de Trouville-sur-Mer font apparaitre les résultats définitifs 2024, comme suit :

Budget Principal du CCAS

CA Budget Principal CCAS 2024	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		100553.18		64799.39	-	165352.57
Opérations de l'exercice	5272.33	14105.02	705028.47	777857.81	710300.8	791962.83
Totaux	5272.33	114658.20	705028.47	842657.20	710300.8	957315.4
<i>Résultats de clôture</i>		<i>109385.87</i>		<i>137628.73</i>		<i>247014.60</i>
Restes à réaliser					-	-
Totaux cumulés	5272.33	114658.20	705028.47	842657.20	-	247014.60
Résultats définitifs		109385.87		137628.73		247014.60

Budget Annexe du CCAS

CA Budget Annexe CCAS 2023	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		19099.59		89 238.32		108 337.91
Opérations de l'exercice	42 323.10	34 836.66	1 158 601.74	1 299 566.62	1 200 924.84	1 334 403.28
Totaux	42 323.10	53 936.25	1 158 601.74	1 388 804.94	1 200 924.84	1 442 741.19
Résultats de clôture		11 613.15		230 203.20		241 816.35
Restes à réaliser						-
Totaux cumulés	42 323.10	53 936.25	1 158 601.74	1 388 804.94		241 816.35
Résultats définitifs		11 613.15		230 203.20		241 816.35

III. Budget Principal – La section de fonctionnement

a. Recettes réelles de fonctionnement : 777 274,45 €

Les recettes réelles comprennent les recettes courantes des services, les ressources fiscales, les dotations et participations.

CA2024 – Produits de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	Analyse M57 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
	4 689	4704	4704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024

Recettes réelles de fonctionnement	763 621	791 983	777 274
Ventes, produits, prestations de services	56 458	75 000	53 409
Dotations et participations	592 127	635 100	636 927
Autres produits de gestion courante	47 627	69 910	67617
Atténuations de charges	5 200	2 800	2 992

Produits exceptionnels	47615	-	7156
Autres recettes réelles de fonctionnement	14595	9173	9173

Le taux de réalisation de nos recettes est de 98,1 %.
 Comparativement à 2023, elles sont en hausse de 1,80 %

Ventes, produits, prestations de services : 53 408,60 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Les recettes du service de mobilité seniors (navette) et animations : 10 860 €
- La mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la commune (Agent du cimetière) : 22 447,47 €
- La refacturation de frais à caractère général du budget principal vers le budget annexe : 14 646,89 €
- Les charges, chauffage et taxe d'enlèvement des ordures ménagères des logements de la Villa de la Roseraie et de la rue des Aubets : 5 454,24 €

Dotations et participations : 636 927,00 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Département du Calvados, pour l'action d'accompagnement social des Bénéficiaires du RSA : 4 127 €
- Commune de Trouville-sur-Mer, subvention annuelle de fonctionnement : 631 600 €
- Subvention conférence des financeurs pour atelier pilates : 1 200 €

Autres produits de gestion courante : 67 617,39 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Les loyers des logements de la Villa de la Roseraie et de la rue des Aubets : 44 558,55 €
- Régularisations d'écritures de paies relatives au prélèvement à la source et un trop de rattachement : 1 801,90 €
- Dons reçus par le CCAS (particuliers et sociétés) : 21 256,94 €

Atténuations de charges : 2 992,10 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Indemnités journalières : 659,60 €
- Participations mensuelles aux chèques déjeuners (part agents) : 2 332,50 €

Produits exceptionnels : 7 156,17 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Annulations de mandats sur exercices antérieurs : 7 156,17 €

Autres recettes réelles de fonctionnement : 9 173,19 €

Il s'agit de la reprise sur provisions pour créances douteuses (exercice 2023)

b. Dépenses réelles de fonctionnement : 692 210,96 €

	Analyse M57 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4 689	4704	4704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024

Dépenses réelles de fonctionnement	686 722	843 482	692 211
Charges à caractère général	167 790	153 022	125 638
Charges de personnel	355 470	519 990	444 006
Charges de gestion courante	151 615	157 162	112 893
Charges financières	1 293	1 500	67
Charges exceptionnelles	1 379	500	-
Dotations aux provisions	9 173	11 308	9 607

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 82 %.
 Comparativement à 2023, elles sont en hausse de 0.80 %

Charges à caractère général : 125 638,42 €

Un taux de réalisation de 82% du BP2024 ; une baisse de 25,1 % par rapport au CA2023.

Les principales dépenses peuvent se répartir de la façon suivante :

Achats fournitures, à savoir fluides, carburants, fournitures et petit matériel nécessaire au fonctionnement des services administratifs : 11 446,57 €

Prestations de services, à savoir les contrats d'entretien et de maintenance, redevance d'occupation des locaux du CCAS, location de photocopieurs, assurances, abonnements magazines, téléphonie et internet : 41 063,13 €

Honoraires procédure contentieuse : 5 148,00 €

Bons d'achat de Noel pour les séniors : 35 330,29€

Fiscalité sur logements (Les Aubets et Villa) : 17 371,34 €

Voyage des ainés et différents ateliers pour les séniors : 9 819,15€

Charges de personnel : 444 005,94 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Son taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2024 est de 85,4 %.

Charges de gestion courante : 112 892,53 €

Les charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les créances admises en non-valeur : 443,60 €
- L'ensemble des secours versés par le CCAS aux bénéficiaires trouvillais : 18 577,80 €
- L'ensemble des tickets services alimentaires versés par le CCAS aux bénéficiaires trouvillais : 54 960,00 €
- Les aides diverses et facultatives (Colis de Noël (1 595,00 €), Aides étudiantes (6 150,00 €), Aides aux centres aérés (3 796,50€), Frais d'obsèques(1 800€) : 13 341,50 €.
- Subventions aux associations à caractère social : 24 700,19 €

Charges financières : 66,67 €

Il s'agit des frais d'intérêts et de commission de la ligne de trésorerie du CCAS

Dotations aux provisions : 9 607,40 €

Il s'agit de la provision pour créances douteuses

IV. Budget Principal – La Section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement : 1 287,51 €

Les recettes d'investissement inscrites au CA2024 sont les suivantes

Trouville sur Mer - Population	4689	4704	4704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024
Recettes réelles d'investissement	9 096	15 172	1 288
Produit des cessions			
Dotations, fonds divers	5 612	172	188
Dépôts et cautionnements reçus			
Autres immobilisations financières	3 484	15 000	1 100

Les recettes perçues en investissement en 2024 :

Libellé	Montant pour le C.A.	Libellé tiers	Fonction	Nature	Chapitre
FCTVA 2022	187,51	ETAT	020	10222	10
Prêt du 17 avril 2024 remboursement en 14 échéances de juin 2024 à juillet2025	1 100	Prêt	424	2745	27
	1 287,51€				

b. Dépenses réelles d'investissement : 4 688,97 €

	Analyse M57 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4 689	4 704	4 704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024

Dépenses réelles d'investissement	5 299	129 025	4 689
Emprunts et dettes assimilées	810	4 000	-
Dépenses d'équipement	1 006	110 025	3 589
Autres immobilisations financières	3 484	15 000	1 100

Libellé	Montant pour le C. A	Fonction	Nature	Chapitre
Renouvellement logiciel de sauvegarde 2024	381,6	020	2051	20
Renouvellement licence antivirus EPP+EDR 2024	626,4	020	2051	20
Ordi portable DELL VOSTRO 3520	589,7	020	21838	21
Défibrillateur sacoches et accessoires	1795,08	020	2188	21
Tel portable SAMSUNG GALAXY service mobilité	196,19	4238	2185	21
1 prêt (1 100 €)	1100	424	2745	27
	4 688,97			

V. Budget Annexe – La section d'exploitation

a. Recettes réelles d'exploitation : 1 293 966,62 €

CA2023 – Produits d'exploitation :

	Analyse M57 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4 689	4 704	4 704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024

Recettes réelles d'exploitation	1 322 273	1 265 921	1 293 967
Autres produits relatifs à l'exploitation	1 223 389	807 980	820 441
Produits de la tarification	52 330	434 500	455 560
Produits financiers	46 554	23 441	17 966

Le taux de réalisation de nos recettes est de 102.2 %.
Comparativement à 2023, elles sont en baisse de 2,1 %

Produits de la tarification 455 559,60 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Facturation des heures d'aide et maintien à domicile (Frais kilométriques, courses, entretien maison, aide à la toilette, aide à la prise de repas) : 382 885,41 €
- Versement CTI 2023(37 209,60 €) et 2024(35464.59 €) : 72 674,19€

Autres produits relatifs à l'exploitation : 820 440,60 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Indemnités journalières : 77 723,23 €
- Participations mensuelles aux chèques déjeuners (part agents) : 6 125,00 €
- Portage de repas : 108 411,00 €
- Téléassistance à domicile (Présence verte) : 2 982,80 €
- Facturation des repas des séniors pris à la Villa Medicis : 22 118.80 €
- Forfait autonomie (2024) : 21 407,77 €
- Subvention ville affectée au budget annexe : 218 400,00 €
- CD14, Participation à la conférence des financeurs (Vélo cognitif, réflexologie), aide dossiers APA : 8 689,00 €

- Redevances mensuelles des résidents de la résidence Autonomie La Roseraie : 357 391,48 €

Produits financiers : 17 966,42 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Reprise de provision pour créances douteuses : 17840,42€
- Excédent non remboursable suite décès : 126 ,00 €

b. Dépenses réelles d'exploitation : 1 146 309,92 €

	Analyse M57 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4 689	4 704	4 704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024
Dépenses réelles d'exploitation	1 232 402	1 341 069	1 146 310
Charges à caractère général	296 124	422 789	329 808
Charges de personnel	858 078	802 060	713 714
Dépenses afférentes à la structure	78 200	116 220	102 788

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 85,50%.

Comparativement à 2023, elles sont en baisse de 7%

Charges à caractère général : 329 808,24 €

Un taux de réalisation de 78% du BP2024 ; une augmentation de 11,40% par rapport au CA2023.

Les principales dépenses peuvent se répartir de la façon suivante :

Aides à domicile (vêtements de travail, frais de mission, abonnement téléphonique : 29 236,92 €

Portage de repas (Contrat La Poste) : 134 707,91 €

Résidence autonomie(Fluides, Fournitures diverses, alimentaire pour gouters, contrat téléassistance, contrats de maintenance du bâtiment, téléphonie, taxe foncière) : 133 354,42 €

Restaurant La Roseraie (électricité) : 1 335,63€

Facturation repas à Medicis :31 173,36 €

Charges de personnel : 713 714,13 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du Personnel et certaines prestations sociales légales.

Son taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2024 est de 89%, en baisse de 16,80% par rapport à 2023.

Dépenses afférentes à la structure : 102 787,55 €

Les dépenses comprennent notamment :

- Les créances admises en non-valeur : 10 387,40 €
- Dotations pour créances douteuses :15 510,51€
- Entretien et réparations du bâtiment : 38 444 ,22€

VI . Budget Annexe – La Section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement : 22 544,84 €

Les recettes d'investissement inscrites au CA2024 sont les suivantes :

	Analyse M57 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024
Trouville sur Mer - Population	4 689	4 704	4 704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024
Recettes réelles d'investissement	22 537	34 360	22 545

Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	17 840	26 360	15 511
Emprunts et dettes assimilées	4 696	8 000	7 034

Les recettes perçues en investissement en 2024 :

- Caution pour les logements (13 cautions) : 7 034,33 €
- Provision pour créances douteuses : 15 510,51 €

b. Dépenses réelles d'investissement : 36 723,10 €

	Analyse M57 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4 689	4 704	4 704
Année	CA2023	Crédits ouverts 2024	CA2024
Dépenses réelles d'investissement	40 066	61 950	36 723
Emprunts et dettes assimilées	7 659	10 000	6 550
Dépenses d'équipement	19 134	34 109	12 333
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	13 273	17 841	17 840

Les dépenses mandatées en investissement en 2024 :

Restitution de caution pour les logements (14 cautions) : 6 550,07€

Achat de mobilier

POMPE DE RELEVAGE POUR LE VIDE SANITAIRE DE LA RESIDENCE	3 291.20	611	218 8	RESIDENCE
1 Babyfoot 1000-LEADER pour le salon	1 009 ,80	611	218 8	RESIDENCE

2 fauteuils Framboises pour le salon Résidence	830,19	611	2184	RESIDENC E
2 fauteuils verts canards pour le salon	830,18	611	218 4	RESIDENC E
2 fauteuils bleu Nuit COSTA pour le salon résidence	830,18	611	218 4	RESIDENC E
1 caisson de bureau (1 tiroir + 1 tiroir papier)	376,78	611	218 3	RESIDENC E
1 Fauteuil de bureau KENO H gris violet	341,01	611	218 3	RESIDENC E
1 Fauteuil de bureau KENO H Gris taupe résidence	341	611	218 3	RESIDENC E
8 CHAISES GRIS ALU TAUPE POUR LE SALON RÉSIDENCE	714,05	611	218 4	RESIDENC E
4 CHAISES GRIS ALU ARDOISE POUR LE SALON RÉSIDENC	468,32	611	218 4	RESIDENC E
1 BUREAU Droit Majesty gris pour l'accueil résidence	355,63	611	218 4	RESIDENC E
Sèche-main Ugap	403,7	611	2188	RESIDENC E
2 Cloisons amovibles (paravents) droites KP argile résidence	653,21	611	2188	RESIDENC E
2 téléphones portables SAMSUNG GALAXY A05s	358,85	611	2188	RESIDENC E
1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX ET 1 ECRAN LED ACCUEIL RESIDENCE	729	611	2183	RESIDENC E
Téléphone Samsung A05s + chargeur astreinte ADOM	224,72	612	2183	ADOM
Changement plaque de cuisson Logt 112 Résidence la Roseraie	574,79	611	2188	RESIDENC E

Provision pour créances douteuses : 17 840,42 €